
Commune de Viviers du Lac
Suppression du passage à niveau n° 18

Rétablissement de la route et des cheminements piétonniers
par des ouvrages dénivelés sous la voie ferrée

Bilan de concertation

du 4 novembre au 6 décembre 2019



SOMMAIRE

1.	DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	4
1.1.	Dispositifs d'annonce de la concertation	4
1.2.	Le dispositif d'information du public	5
1.3.	Le dispositif de participation du public	5
2.	BILAN QUANTITATIF	7
2.1.	Chiffres-clé de la participation	7
2.2.	Registre accompagnant le dossier de concertation	7
2.3.	Courriels reçus	7
2.4.	Réunion publique	7
3.	BILAN QUALITATIF	8
3.1.	Trafics et sécurité	8
3.2.	Déplacements modes doux	9
3.3.	Acquisitions foncières	9
3.4.	Calendrier de réalisation des ouvrages	10
3.5.	Propositions autres	10
4.	CONCLUSION ET SUITES A DONNER : UN PROJET BIEN COMPRIS ET ACCEPTE QUI APPELLE DES APPROFONDISSEMENTS	11

HISTORIQUE

Le passage à niveau n° 18 de Viviers du Lac (PN18) se trouve à l'intersection entre la ligne ferroviaire de Culoz à Modane et la route départementale (RD) 17, sur la Commune de Viviers du Lac.

Le PN18 fait partie des 22 passages à niveau d'Auvergne-Rhône-Alpes inscrits au programme de sécurisation national des passages à niveau. Situé en agglomération et à proximité de la gare, il est également utilisé par les usagers du train.

Les partenaires (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Communauté d'agglomération Grand Lac, Commune de Viviers du Lac, SNCF Réseau et le Département) ont décidé de mener ensemble les **études préliminaires relatives à l'amélioration de la desserte de la gare et à la suppression du PN18**. Conduites de fin 2009 à début 2011, elles ont abouti, lors du comité de pilotage (CoPil) du 16 mai 2011, à un accord :

- sur une solution préférentielle consistant à **supprimer la traversée à niveau** et à rétablir la route et les cheminements piétonniers par des ouvrages dénivelés sous la voie ferrée ;
- pour que les aménagements portés **favorisent l'intermodalité**, tout en préservant l'avenir, et en laissant ouverte par exemple la possibilité de réaliser ultérieurement :
 - un allongement des quais,
 - des arrêts de transport public par autocar.

Sur cette base, les partenaires se sont entendus pour engager des études approfondies, avec pour objectif de définir le programme prévisionnel des travaux nécessaires permettant la suppression du PN18 de Viviers du Lac, avec :

- la **création d'un ouvrage routier** et la déviation de la RD17 ;
- la **création d'un ouvrage modes-doux**, accessible aux piétons (y compris aux personnes à mobilité réduite) et aux cyclistes ;
- la **création de parkings** pour favoriser l'intermodalité et **d'espaces pour la desserte par bus/autocar**.

Ces études ont été conduites entre 2014 et 2018. Le résultat de celles-ci a été présenté au public dans le cadre d'une **concertation dont le Département de Savoie, avec l'appui de SNCF Réseau, dresse le présent bilan**.

1. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation, conduite au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, a eu lieu du **4 novembre au 6 décembre 2019** selon les modalités suivantes :

1.1. Dispositifs d'annonce de la concertation

Un flyer au format A5 recto/verso a été distribué en 1 200 exemplaires pour présenter le projet de façon synthétique et annoncer la concertation et ses modalités.



Une insertion dans la presse locale sur le lancement et les modalités de cette concertation, parue dans les éditions des 4, 22 et 25 novembre 2019 du Dauphiné Libéré. Cette insertion presse a permis une diffusion large de l'information.

Extraits des éditions du Dauphiné Libéré

VIVIERS-DU-LAC

La suppression du passage à niveau dangereux en réunion publique



Le passage à niveau de Viviers-du-Lac est situé dans un virage, et en pente. Archives photo Le DU/Sylvain MUSCLO

Dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau n° 18 de Viviers-du-Lac, le conseil départemental et SNCF Réseau vont organiser une concertation publique entre le 4 novembre et le 6 décembre. Une réunion publique se tiendra sur ce sujet lundi 25 novembre à 18 h 30, à la salle Henri-Blanc de Viviers-du-Lac. Le dossier de concertation sera disponible en mairie et sur le site internet du Département (www.savoie.fr). Chacun pourra faire part de ses remarques et de ses suggestions sur le registre mis à disposition en mairie (aux heures d'ouverture). Le passage à niveau de Viviers-du-Lac est régulièrement présenté comme l'un des plus dangereux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

LE VIVIERS-DU-LAC

Une réunion publique sur la suppression du passage à niveau

Le conseil départemental et SNCF Réseau organisent une réunion publique de concertation au sujet du projet de suppression du passage à niveau de Viviers-du-Lac, l'un des plus dangereux de la région. Chacun pourra faire ses remarques et poser ses questions ce lundi soir à 18 h 30, à la salle Henri-Blanc de Viviers-du-Lac. Le dossier de présentation est disponible en mairie et sur le site internet du Département (www.savoie.fr).

Le passage à niveau de Viviers-du-Lac est considéré comme l'un des plus dangereux de la région. Photo Le DL/S.M.



VIVIERS-DU-LAC

Suppression du passage à niveau : une réunion publique lundi

Le projet de suppression du passage à niveau n° 18 de Viviers-du-Lac avance : la preuve par la réunion publique organisée sur ce thème le lundi 25 novembre à 18 h 30 à la salle Henri-Blanc (Viviers-du-Lac) par le conseil départemental et SNCF Réseau. À ce sujet, un dossier de concertation est disponible en mairie et sur le site internet du Département (www.savoie.fr). Chacun peut déjà faire part de ses remarques et de ses suggestions sur le registre mis à disposition en mairie (aux heures d'ouverture).

Le passage à niveau de Viviers-du-Lac. Le DL/Archives S.M.

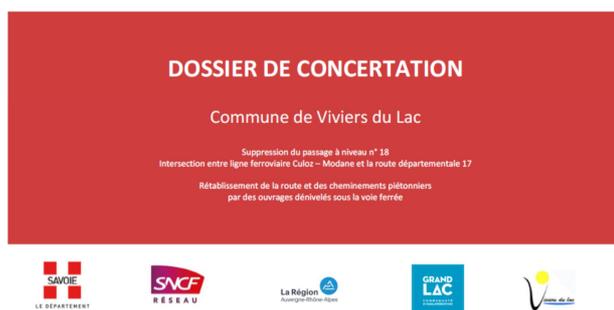


La publication sur les outils digitaux (site web du Département, de SNCF Réseau et des collectivités locales) des dates et des modalités de la concertation a permis une diffusion large de l'information.

1.2. Le dispositif d'information du public

Une page internet dédiée au projet a été mise en ligne sur le site Internet du Département. Elle a permis au public de s'informer en présentant les éléments clé du projet, ainsi que la cartographie. Elle offrait également la possibilité de consulter et de télécharger les supports.

Le dossier de concertation a été mis à disposition en mairie de Viviers du Lac, ainsi que sur la page dédiée au projet sur le site Internet du Département.



1.3. Le dispositif de participation du public

Le registre de concertation au format papier a été mis à disposition en mairie de Viviers du Lac, pendant toute la durée de la concertation, qui a permis de recueillir les observations du public.



Une messagerie électronique spécifique (concertationPN18@savoie.fr) a été mise en place pour recueillir les contributions du public de manière dématérialisée, en complément du registre au format papier.

2. BILAN QUANTITATIF

La concertation a permis au public de s'informer et de s'exprimer de manière ouverte.

2.1. Chiffres-clé de la participation

51 contributions ont été recueillies, dont 7 étaient hors champ de la concertation

Modalité de contribution	Nombre de contributions	Proportion de contributions
Registre papier en mairie	15	30 %
Courriels	17	33 %
Questions posées en réunion publique	19	37 %
Total	51	100 %

2.2. Registre accompagnant le dossier de concertation

Le registre mis à disposition du public en mairie de Viviers du Lac a permis de recueillir 14 avis, ainsi qu'une délibération du Conseil municipal de Drumettaz-Clarafond mandatant le Maire pour soutenir le projet soumis à la concertation.

2.3. Courriels reçus

La mise en ligne du dossier de concertation sur le site Internet du Département (<http://www.savoie.fr>) offrait la possibilité de recueillir l'avis des internautes sur l'adresse spécialement mise en place concertationPN18@savoie.fr. Ce dispositif a permis de recueillir 17 messages électroniques provenant de citoyens, dont 3 déposés en doublon sur le registre précité.

2.4. Réunion publique

Une réunion publique s'est tenue devant une centaine de personnes, lundi 25 novembre, à la salle Henri Blanc de Viviers du Lac. 19 questions ont été posées.

Thème abordé	Nombre d'occurrences du thème (*)	Part de contributions abordant ce thème (*)
Trafics et sécurité	7	29 %
Déplacements modes doux	10	42 %
Acquisitions foncières	1	4 %
Calendrier de réalisation des ouvrages	1	4 %
Propositions autres	5	21 %
Total	24	100 %

(*) une contribution peut aborder plusieurs thèmes.

3. BILAN QUALITATIF

Il ressort de la concertation un consensus quasi unanime sur l'opportunité de supprimer le PN, certains usagers disant même « *l'attendre depuis si longtemps* ». Au-delà, des attentes fortes ont été exprimées sur deux volets principaux :

- trafics et sécurité ;
- déplacements modes doux et notamment cyclables.

Dans ce bilan, le Département et SNCF Réseau apportent les éléments de réponse aux thèmes abordés dans les avis recueillis. L'ensemble des contributions figure en annexes du présent bilan.

3.1. Trafics et sécurité

Thème

Des craintes sont formulées sur le **risque d'augmentation du trafic routier** dans la traversée de Viviers du Lac et, au-delà, sur d'éventuelles congestions de la rue Antoine Montagnole et du chemin de l'Alliu, ainsi que des carrefours existants et futurs (tourne-à-gauche RD17 / RD17^B, chemin du Mont-Hymette, chemin du Golf, route des Essarts, débouché sur RD991).

Réponse

Avec 8 600 véhicules/jour en 2015 et 9 100 en 2018, la RD17 supporte aujourd'hui une hausse de trafic comparable aux autres RD avoisinantes. Une étude de trafic montre que la suppression du PN ne générera pas d'augmentation de trafic.

Il n'existe pas, pour les trafics Est-Ouest, d'itinéraires alternatifs attractifs permettant de franchir la voie ferrée entre Voglans et l'entrée d'Aix-les-Bains. En dehors des heures de pointe, le PN ne constitue pas un obstacle et ne génère pas de stratégie d'évitement par les itinéraires alternatifs. Aux heures de pointe, notamment du matin, la forte saturation dans la traversée de Viviers du Lac confirme cette analyse. La suppression du PN permettra de fluidifier le trafic dans la traversée de Viviers du Lac aux heures de pointe et de limiter les nuisances sans créer de phénomène d'aspiration du trafic.

La commune a d'ores et déjà engagé une étude de réaménagement du carrefour de la fontaine entre la RD17, le chemin du Golf et la route des Essarts.

Thème

Le PN actuel contribuant à faire ralentir les véhicules, **des craintes sont formulées quant aux vitesses** qui seront pratiquées sur la RD, une fois ce PN supprimé. En outre, certains riverains attirent l'attention sur les difficultés qu'ils rencontrent actuellement, et qu'ils rencontreront a fortiori après suppression du PN, pour s'engager sur la portion de RD17^B dite « Route du Lac » entre son intersection avec la RD17 et le giratoire des 4 chemins au droit de l'Intermarché. De fait, certains d'entre eux se disent favorables aux variantes longues présentées dans le dossier de concertation et se raccordant sur la RD17^B au droit de la salle des fêtes de Viviers du Lac.

Réponse

La géométrie routière (pente, virage) restera contrainte et facteur d'une modération des vitesses. Au-delà, le Département, en lien avec la Commune, engagera un diagnostic sécurité sur l'ensemble de la RD17^B. Des aménagements concertés avec les riverains seront ensuite étudiés.

Thème

Certains s'interrogent sur un éventuel **retour des poids lourds sur la RD17** et posent la question du gabarit sous le futur pont rail routier.

Réponse

L'arrêté en vigueur interdisant les véhicules de plus de 3,5 tonnes, sauf bus, restera en vigueur et le passage sous la voie ferrée sera limité à une hauteur de 4,50 m permettant le passage des bus.

Thème

Un autre interroge sur **le trafic ferroviaire pris en compte**, considérant que, même si celui-ci augmente, le PN ne sera pas supprimé au motif que la vitesse des trains ne dépassera pas les 160 km/h.

Réponse

La décision d'étudier la suppression du passage à niveau ne repose pas sur la vitesse de la ligne, qui est une donnée théorique, mais sur le nombre de véhicules routiers qui franchissent chaque jour la voie ferrée et sur le nombre de trains qui circulent sur cette ligne. Par ailleurs, d'autres éléments de diagnostics, tels que l'accidentologie, le profil de la route, la visibilité aux abords du passage à niveau ... sont pris en compte et permettent de déterminer quels aménagements de sécurisation sont nécessaires.

3.2. Déplacements modes doux

Thème

De nombreux avis regrettent la **prise en compte « minimaliste » des circulations piétonne, cycliste, voire équestre**. L'ajout d'une bande cyclable descendante est proposé en complément de celle montante prévue au projet. Surtout, un tracé sécurisé empruntant le chemin du Mont-Hymette et le chemin des Cavettes, revient à plusieurs reprises afin de relier le centre de Viviers du Lac au site des Mottets. La prise en compte du développement du futur pôle multimodal de la gare de Viviers du Lac est également évoquée pour motiver la construction de cheminements modes doux, au-delà du périmètre d'études retenu pour le projet de suppression.

Réponse

Le projet de suppression du PN intègre la réalisation d'une bande cyclable sur le rétablissement routier dans le sens montant depuis le PN existant jusqu'au raccordement sur l'actuelle RD17.

L'objectif étant de livrer un aménagement complet, les raccordements sur la RD17 de part et d'autre du projet de suppression du PN ainsi que la possibilité de matérialiser un itinéraire par les chemins du Mont-Hymette et des Cavettes seront étudiés en lien avec la Commune et la communauté d'agglomération Grand Lac, compétents en la matière. Elles pourront être soutenues par le Département dans le cadre des aides aux financements des infrastructures cyclables qui sont mises en place en 2020 dans le cadre d'une nouvelle politique cyclable.

3.3. Acquisitions foncières

Thème

Un propriétaire s'interroge sur la décision de **déclassement en zone A de sa parcelle**, impactée par le projet et initialement située en zone AU.

Réponse

Ce déclassement de zonage n'est pas en rapport avec le projet de suppression du PN mais relève de l'élaboration du PLUi Grand Lac.

3.4. Calendrier de réalisation des ouvrages

Thème Certains demandent s'il est possible de **réaliser en même temps les deux ouvrages** routiers et modes doux et, si non, quelles sont les dispositions prévues pour la gestion et la sécurité des piétons jusqu'à la construction de l'ouvrage modes doux.

Réponse *SNCF Réseau étudie les modalités qui permettraient de réaliser l'ouvrage mode doux conjointement avec l'ouvrage routier en 2022. Dans le cas contraire, le PN serait fermé aux circulations routières mais resterait en fonctionnement pour les piétons avec les équipements actuels garantissant la sécurité des piétons.*

3.5. Propositions autres

Thème Un internaute juge le projet de suppression inutile considérant que les accidents sont dus à l'incivilité des usagers, états d'ivresse, suicides et **non-respect du code de la route**. De fait, il propose des aménagements ponctuels au droit du PN existant tout en le maintenant.

Réponse *Si 99% des accidents aux passages à niveau sont effectivement dus au non-respect du code de la route, ils n'ont pas tous pour origine des incivilités. En effet, le non-respect du code de la route peut également être provoqué par un manque de vigilance, de visibilité, par l'habitude. La configuration du site présente un tracé en courbe, un profil en pente ainsi que plusieurs points singuliers à proximité qui nuisent à la perception et à la sécurité du franchissement du PN. Le diagnostic approfondi réalisé le 22 février 2019 par le Cerema, organisme d'Etat, confirme le caractère dangereux du PN et son maintien dans la liste des passages à niveau inscrits au programme national de sécurisation. Dans ce contexte, des mesures de sécurisation ponctuelles ne sont pas suffisantes*

Thème Plusieurs avis demandent, en alternative ou en complément, au projet de suppression, la réalisation de la **déviations de Viviers du Lac** selon un tracé réutilisant en partie des voiries existantes (chemin de la Laitière, au nord, et chemin des Cavettes, au sud) reliées, sur sa section médiane, par un tracé neuf au pied de la colline de Tresserve.

Réponse *La concertation en cours porte exclusivement sur la suppression du PN. La déviation de Viviers du Lac est un sujet indépendant dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la communauté d'agglomération Grand Lac.*

Thème Un internaute présente, sans remettre en cause l'opportunité de supprimer le PN, un dossier sur la faisabilité technique et financière du projet de **contournement Est de Chambéry**.

Réponse *Comme dit par l'internaute lui-même dans son avis, ce projet de contournement de Chambéry, n'entre pas dans le champ de la présente concertation.*

4. CONCLUSION ET SUITES A DONNER : UN PROJET BIEN COMPRIS ET ACCEPTE QUI APPELLE DES APPROFONDISSEMENTS

La phase de concertation qui s'est déroulée du 4 novembre au 6 décembre 2019 a permis :

- au public, de connaître, comprendre et s'exprimer sur les propositions d'aménagements liés à la suppression du passage à niveau de Viviers du Lac ;
- aux maîtres d'ouvrage, le Département et SNCF Réseau, d'avoir un éclairage sur les attentes et les questionnements des participants, habitants des communes concernées pour la plupart et/ou usagers du passage à niveau.

Le Département et SNCF Réseau se félicitent de **la participation importante** avec une centaine de participants à la réunion publique et plus d'une **trentaine de contributions** recueillies. À ce titre, le dispositif d'information et de concertation a été bien accueilli par les participants.

Un grand nombre de contributions conforte le diagnostic et les ambitions des maîtres d'ouvrage, et confirme **l'intérêt et l'opportunité du projet**. Le besoin fort de sécurisation et de fluidification des trafics fait donc consensus.

La majorité des observations relatives au projet concerne la prise en compte des enjeux de fluidité et de sécurité routières, ainsi que la place accordée aux piétons et cyclistes dans les mobilités.

Confortés par les enseignements de la concertation, le **Département et SNCF Réseau conduiront les études ultérieures de manière à préciser les aménagements proposés**, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annoncée, et en particulier sur les thématiques suivantes :

1. sur **l'amélioration de la sécurité** des riverains des RD17 et 17^B de part et d'autre du projet, il est proposé que :
 - le Département engage un diagnostic sécurité sur l'ensemble de la RD17^B en lien avec la Commune ;
 - le Département accompagne la Commune et Grand Lac dans l'étude d'aménagements de sécurité.
2. sur la **prise en compte des circulations piétonne et cycliste** du centre de Viviers du Lac au site des Mottets, il est proposé que le Département, Grand Lac et la Commune coordonnent leurs études pour permettre la réalisation conjointe des liaisons piétonnes et cyclistes : par exemple, par l'aménagement de la RD17 et la matérialisation d'un itinéraire par les chemins du Mont-Hymette et des Cavettes ;
3. sur l'opportunité de **construire conjointement les deux ouvrages** sous la voie ferrée, SNCF Réseau va étudier cette solution pour déterminer si les contraintes, notamment techniques et d'exploitation de la ligne, le permettent.

Ce bilan est rendu public, transmis aux partenaires et mis à disposition en libre accès sur le site Internet du Département.